



Localisation de St Souplet-Escaufourt d'après IGN 1/250 000

Commune de
Saint-Souplet-Escaufourt

Canton de Le Cateau

Question initiale et éléments de contexte p1

Compte rendu p2

1 Une localisation à valoriser

2 Les problèmes à solutionner

3 Quel programme pour le cimetière?

4 Un contexte porteur

Démarche p3

Partenaires p4

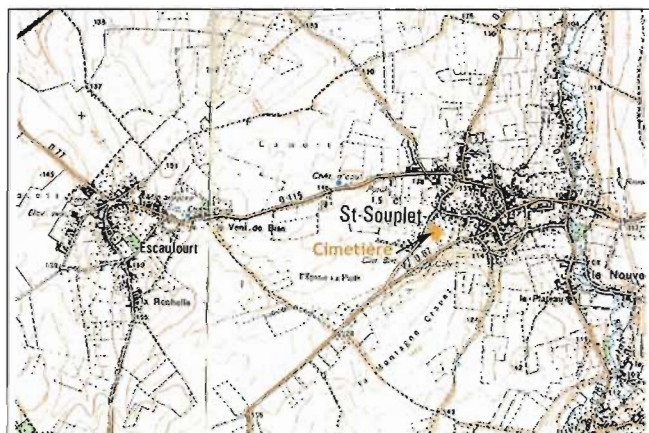
Annexes

Eléments de contexte

La commune est constituée de la réunion de deux bourgs (Saint-Souplet et Escaufourt) et compte ainsi 1334 habitants. Escaufourt est situé sur le plateau alors que St-Souplet est installé sur le haut du versant de la vallée de la Selle et s'étire jusqu'à elle.

La commune est située à la jonction entre l'entité paysagère du plateau boisé et l'entité de la vallée de la selle.

La commune fait partie de la Communauté de commune du catésis. Cette intercommunalité a engagé avec la Communauté de communes de Haute-Sambre-Bois-l'Evêque un contrat de développement rural. Ces deux dernières ont engagé avec d'autres intercommunalités voisines (C.C. du Solesmois, SIVOM d'Avesnes les Aubert, SIVOM de l'Ecaillon) une réflexion devant déboucher sur la mise en place d'une unique et vaste intercommunalité. Cette démarche se met en place alors que le contexte législatif favorise une réflexion commune entre les collectivités (Loi SRU, SCOT et PLU).



territoire communal de Saint-Souplet-Escaufourt d'après IGN 1/25 000

Question Initiale

La commune souhaite bénéficier des conseils du CAUE sur le projet d'agrandissement du cimetière communal.

Préambule

Dans le cadre de ses missions de service public à destination des collectivités, l'entrevue entre Monsieur le Maire, une grande partie du conseil municipal et les correspondants du CAUE fut le moment privilégié pour mieux comprendre l'attente de la municipalité et découvrir le site du cimetière. Différents documents (copies de textes législatifs, information diverses glanées sur Internet) sont remis à la commune ce jour là.

Le présent document reprend les principaux éléments abordés lors de l'échange « à bâton rompu » et les premiers conseils déjà exprimés ce jour. Il est complété à-posteriori par les données recueillies lors du parcours réalisé sur la commune et par quelques éléments de réflexions.

En effet, c'est après plus d'un siècle d'usage et pour palier au manque de place dans le cimetière, (compte tenu de la tradition locale de concession à perpétuité) que la commune a entamé une procédure relativement lourde de reprise de sépulture abandonnée. Elle a concomitamment acquis une parcelle de plus de 1,3 Ha d'une prairie attenante pour y réaliser l'extension du cimetière.

Conseil

1 . Une localisation à valoriser :

Le cimetière de Saint-Souplet ainsi que la prairie qui le joute (destinée à son extension) sont localisés en limite du secteur bâti du village. Ce secteur est traditionnellement dévolu à l'auréole bocagère des villages cambrésiens. Ce caractère se trouve ici toujours bien lisible.

A quelques distances, plus à l'écart encore du village, est implanté un cimetière anglais de la 1^{ère} guerre mondiale très élégamment ordonné.

Vu depuis l'extérieur ces éléments constituent un ensemble important de la silhouette du village.

A partir de la rue Saint-Roch, le terrain s'incline vers un petit ruisseau affluent de la Selle. Contrairement au cimetière actuel, la parcelle destinée à l'extension s'étire jusqu'à la route de la Haie Menneresse et s'en sépare par un talus planté.

La situation topographique allée à la particularité de l'occupation du sol permet au visiteur de la parcelle de bénéficier d'un agréable point de vue sur le paysage rural et plus particulièrement le versant situé en face et nommé « la Montagne Crapez ».

Pour plus d'info : **Annexe n° 1**

2 . Les problèmes à solutionner :

Le manque de place dans le cimetière doit à terme être solutionné. Si l'emplacement des anciennes concessions qui seront ainsi récupérées peut être réaffecté à de nouvelles, cette surface pourrait en tout ou partie contribuer à réduire l'aspect général très austère dû à l'omniprésence du caractère minéral. D'autres problèmes peuvent aussi être solutionnés à la faveur de l'extension, à savoir :

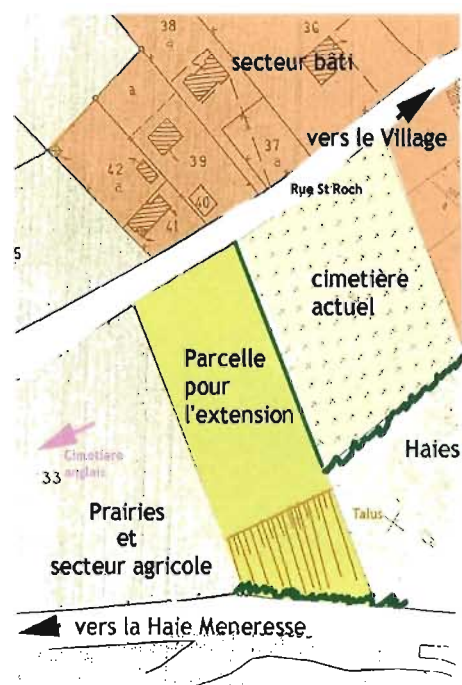
- l'état décrépi de nombreuses tombes dont certaines sont par ailleurs de belle facture et caractéristiques de l'art funéraire passé,
- la nature et la qualité de la clôture et de la grille le long de la rue St-Roch,
- le peu de place disponible pour le parking rue St Roch,
- le blocage visuel induit par la haie de peuplier du riverain,
- l'absence d'un local « multi-usage » (w-c, abris pour condoléances, stockage de matériel,...) .

Pour plus d'info : **Annexe n° 2**

3 . Quel programme pour l'extension ? :

Ce projet est une opportunité pour répondre à l'évolution des pratiques funéraires (incinération, jardin du souvenir, columbarium, ...). Vu les particularités du site (cf. 1 ci-dessus) et la surface disponible sur la nouvelle parcelle en prairie, il semble tout à fait envisageable que le projet soit moins austère et d'allure plus jardinée que le cimetière actuel ! A cet égard il serait intéressant que le parti d'aménagement intègre la durée nécessaire pour se remplir de nouvelles concessions comme une donnée programmatique majeure. Dans ce cas il offrira dès le début une qualité spatiale et paysagère valorisant le site. Ce projet peut être réfléchi de façon telle qu'il puisse, par exemple, s'intégrer à une boucle de promenade ou devenir simplement un but de promenade.

Pour plus d'info : **Annexe n° 3**



4 . Une opportunité : Une réflexion dont l'objectif est la valorisation touristique et culturelle du territoire est en cours sur le thème des cimetières militaires. Cette réflexion doit concerner au moins la partie est du cambrésis.

Compte tenu de la proximité du cimetière britannique et de la renommée du maquis de Mazinghien situé sur l'autre rive de la selle, il serait peut-être opportun pour la commune de St-Souplet-Escaufourt d'intégrer cette réflexion dans l'aménagement du nouveau cimetière communal.

Pour plus d'info : **Annexe n° 4**

Démarche proposée

Pour poursuivre son projet d'extension du cimetière, la commune peut suivre l'une (A) ou l'autre (B) des démarches suivantes, celles-ci n'étant d'ailleurs pas antagonistes.

A Cas où la commune fait appel à la politique FAN du Conseil Général du Nord :
Compte tenu de la nature du sujet, la commune pourra prendre contact avec la chargée d'études en aménagement et développement rural du conseil Général du nord (cf. page 4) et vérifier avec elle les modalités d'accès aux politiques d'aide aux communes.

- Dans le cas de la politique FAN (cadre de vie ou équipement), le conseil général se charge de la rédaction du cahier des charges permettant de consulter un maître d'œuvre architecte-paysagiste.
- Le CAUE peut participer, sur la base d'une convention de suivi, au comité de pilotage de l'étude qui se met en place.

B Cas où la commune souhaite s'investir seule :

la M.I.Q.C.P. (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) propose une méthode de travail dont le C.A.U.E. du Nord est solidaire. La démarche de projet proposée se compose de 6 phases :

I . La phase préalable

Cette phase comprend les premières questions qu'ont pu se poser les élus et dans le cas présent, celles-ci sont complétées par le travail de sensibilisation et de conseil mené par le C.A.U.E. Ainsi, il s'agit, dans cette phase, de préparer au niveau de la maîtrise d'ouvrage la commande qui sera passée à un maître d'œuvre en réalisant, d'une part, un premier diagnostic qui permet d'évaluer les enjeux et contraintes des lieux et d'autre part, un pré-programme qui indiquera aux maîtres d'œuvre les objectifs de la Commune. Ce travail est le support principal à la réalisation du cahier des charges servant à la consultation des maîtres d'œuvre.

II . « Souplesse et créativité »

C'est la première mission du maître d'œuvre après que ce dernier ait été choisi par le maître d'ouvrage par consultation. Elle consiste à approfondir les études préliminaires et le diagnostic. Elle se concrétise par l'élaboration du programme dans lequel s'affichent les choix techniques et économiques du maître d'ouvrage.

III . Etudes

Il s'agit de la phase de conception où le maître d'œuvre propose au maître d'ouvrage sur la base du programme dans un premier temps des avant-projets puis un projet. C'est également le moment où l'on sollicite les autorisations administratives et financières et au final, où l'on prépare des dossiers de consultations des entreprises.

IV . Réalisation

La première étape est la passation des marchés de travaux et la réalisation des travaux. Ces derniers sont suivis par le maître d'œuvre

V . Réception

C'est le moment de la livraison des travaux avec les éventuelles remarques du maître d'ouvrage sur les travaux accomplis par les entreprises et la première mise en service des nouveaux équipements.

A tout moment, il s'agira de s'interroger sur les modalités de participation de la population.

Coordonnées et rôle des Organismes

Le CAUE du Nord

Il intervient dans un premier temps auprès des communes adhérentes sous la forme d'un conseil ponctuel alliant technique et sensibilisation. Dans un second temps, sur la base d'une convention partenariale avec la Commune, il peut aider celle-ci à concrétiser la phase préalable voire l'accompagner ponctuellement ou régulièrement jusqu'à la phase ultime. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
148 rue Nationale - 59800 LILLE
tél. 03 20 57 67 67 - fax 03 20 30 93 40
caue59@caue59.asso.fr
www.caue59.asso.fr

Conseil Général - FAN

Dans le cadre de sa politique FAN cadre de vie et équipement, le Conseil Général apporte son soutien financier aux stades II et III (étude FAN) et IV et V (travaux FAN). Ses chargés d'études aident de plus la Commune à élaborer le cahier des charges servant à la consultation des maîtres d'œuvre.

Conseil Général - Aides européennes

Le service europe du Conseil général peut conseiller et aider la Commune à monter un dossier d'aides européennes.

Hôtel du département - 51 rue Gustave Delory - 59047 LILLE Cedex

tél. : 03 20 63 55 47 / fax: 03 20 63 57 69

<http://www.cg59.fr/accueil.htm>

Ordre des Architectes

Il peut aider la Commune à la sélection des maîtres d'œuvre.

Maison des architectes

272 Bvd Clémenceau

59700 Marcq En Baroeul

Tel : 03 20 98 16 84

Email : nord-pasdecalais@cnoa.com

Fédération Française du Paysage

Elle peut aider la Commune à la sélection des maîtres d'œuvre.

4 rue Hardy - 78000 VERSAILLES

tél. : 01 30 21 47 45 / fax: 01 39 20 07 75

f.f.p@wanadoo.fr

<http://www.f-f-p.org>

Conseil général (FAN) :

Mme. Laurence Dervaux à la maison intercantonnale de Cambrai
03 27 83 08 08

CAUE du Nord

Mr Jean-Marc Le Moing
& Mr Ahmed Rebaï (correspondant pour le Cambrésis) à Lille au
03 20 57 67 67 (standard)

Annexe n° 1 : Une localisation à valoriser

1-un cimetière ouvert sur le paysage rural



Depuis la partie latérale du cimetière actuel il est possible d'apprécier une vue sur le vallon dominé par la « montagne Crapez »

2-L'extension du cimetière : un élément majeur de la silhouette du village



En regardant vers le village depuis le cimetière britannique on découvre la silhouette du village dans une auréole plantée. l'extension du cimetière va s'opérer à l'avant de cette vue admirée par de nombreux touristes.

Annexe 2 : quelques éléments à améliorer



La grille d'entrée vue depuis l'intérieur du cimetière actuel. La qualité de cet élément mérite d'être améliorée pour être plus en adéquation avec la symbolique du lieu.



La clôture en plaque de béton vue depuis la rue St Roch. Là aussi la qualité de cet élément mérite d'être améliorée. Elle sera sans doute à mettre en harmonie avec celle qui sera érigée pour l'extension



Vue de l'allée principale du cimetière actuel. On notera l'uniformité du gravillonnage et le blocage visuel causé par la haie de peupliers d'Italie.



Vue de l'intérieur de l'une des sections. Ici aussi le gravillon recouvre l'ensemble du sol. Les concessions en voie de récupération sont repérées par le petit écriteau.

Annexe 3 : quelques exemples de référence

3-1 Commune de Saint-Hilaire Lez Cambrai

L'aménagement de l'extension du cimetière de Saint-Hilaire Lez Cambrai s'est inscrit dans un projet global (Etude d'amélioration du cadre de vie). Sa réalisation a permis dans le même temps d'aménager l'entrée de la commune, l'enterrement des réseaux aérien, la valorisation des abords d'une grande chapelle et la mise en place d'un cheminement en relation avec l'arboretum et le centre du village.

Photographie des aménagements de l'extension du cimetière communal :

Concepteur : Christiane Delvaux - paysagiste (à Sebourg)



Une haie bocagère, sépare l'extension paysagère du cimetière ancien (à droite).



Les circulations gravillonnées sont déjà implantées, les structures végétales (arbres de haut jet, haies à tailler en limite des aires engazonnées destinées à recevoir les sépultures).



Un petit columbarium est implanté sur le gazon et sera, dans quelques années, à l'ombre des arbres. Les haies basses délimitent l'espace enherbé dévolu à son extension.



Entre l'extension et la route, un parking planté a été réalisé. La haie bocagère dissimule les véhicules depuis l'intérieur du cimetière, alors qu'une haie basse accompagne les voitures depuis la départementale.

3-II Ville de Nantes (document récupéré sur Internet) :

Le cimetière Paysager



Surface : 50
ha

- 1 - Conciergerie
- 2 - Crématorium
- 3 - Jardin du souvenir et columbarium



Il peut sembler étrange de conseiller un cimetière comme lieu de promenade mais ce 15ème cimetière nantais présente des caractéristiques qui lui valent depuis sa création de nombreuses visites d'amateurs et de promeneurs.

Cette nécropole dont les premiers plans ont été réalisés par l'architecte Ch. Friésé devait à l'origine couvrir plus de 200 ha.

Le programme a été passablement diminué puisque la plaine de jeux des Basses Landes et le golf ont amputé la surface initiale.

L'ambiance générale a été conçue sur le modèle des nécropoles suisses et allemandes de façon à rassembler les lieux d'inhumation au milieu de clairières à l'abri des circulations.

Par son importance, le Cimetière Paysager a déjà permis d'accueillir de nombreuses introductions végétales conférant à l'ensemble le rôle d'arboretum pour le prochain millénaire.

En toute saison, les végétaux à fleurs, les fruits décoratifs, les colorations de feuillages composent des scènes propres à satisfaire la curiosité mais ne nuisant en rien à la tranquillité et au recueillement du lieu.

3-III Ville de Colomiers (document récupéré sur internet) :

Projet d'extension du cimetière

Une réflexion à long terme dans l'intérêt général

La population colomérine augmente et donc ses besoins et attentes aussi. Une extension de l'actuel cimetière est ainsi programmée pour une ouverture de 1400 m² de surface supplémentaire à la fin du mois de février 2003.

Une réalisation menée en parallèle à l'étude de faisabilité d'un nouveau lieu de sépultures qui verra le jour d'ici deux ans.

Aujourd'hui, la commune ne peut plus céder de terrain dans l'actuel cimetière par anticipation. Aussi, en attendant de pouvoir proposer un nouveau lieu de sépultures aux Colomérins - une étude est à ce titre en cours -, la solution retenue a été d'étendre la surface actuelle en occupant les terrains où se situaient le Restaurant de la Solidarité et le siège du club de l'association M'N'M Boxing. Le premier sera, en effet, transféré dans le même temps à la Maison de quartier de la Naspe tandis que le second, lui, trouvera un nouveau lieu de vie plus approprié à son activité à la Maison des sports.

« Cette extension, explique Christophe Bégué, Adjoint aux Relations sociales et à l'Administration générale pour l'Etat, verra sa réalisation commencée au début du mois d'octobre prochain. La commune y investit 77 000 euros en programmant simultanément le réaménagement de l'ensemble du cimetière en vue d'améliorer la qualité esthétique des espaces communs : étendues vertes et fleuries, allées piétonnes... Le coût de cet embellissement : 54 000 euros. »

Un nouveau cimetière à Colomiers

« Parallèlement, une réflexion est menée par les différentes délégations - Urbanisme, Moyens Techniques et Patrimoine ainsi que Affaires Générales - dirigée dans l'intérêt général quant à son positionnement et son aménagement sur le territoire de la commune.

Aussi, le site choisi se situe en sortie de ville en direction de Cornebarrieu. Cet emplacement est une zone non urbanisée déjà réservée lors de la dernière révision du Plan d'Occupation des Sols à la fin de l'année 2000.

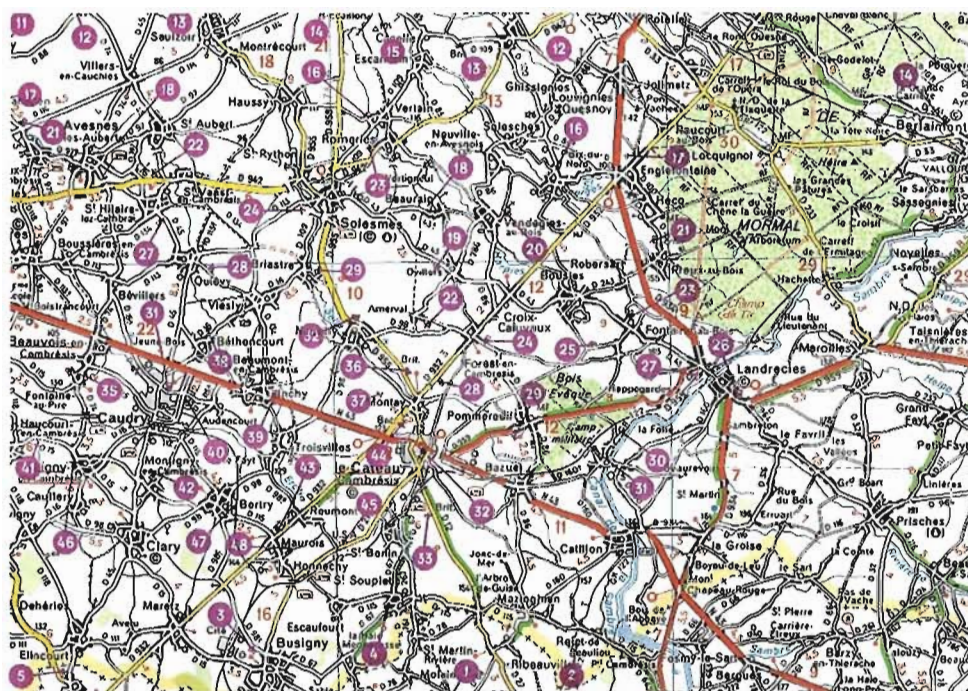
D'autre part, les différentes commissions de travail s'orientent dans leur étude vers la création d'un cimetière paysager dans un souci de qualité environnementale. Ainsi, ce nouveau lieu d'accueil des sépultures répondra à des critères très spécifiques afin de proposer un cadre très arboré, verdoyant et de grands espaces.

De plus, ce nouveau cimetière sera plus adapté aux évolutions des pratiques funéraires et aux nouvelles aspirations légitimes des familles. »

Aujourd'hui, comme l'explique Christophe Bégué, la Municipalité en est au stade de l'étude technique au sein de la Direction du Développement Urbain et de la Direction des Services Techniques. En effet, nombre de paramètres sont encore à prendre en compte. En premier lieu il convient de s'assurer de la maîtrise foncière de ce terrain de plus de cinq hectares, de faire réaliser les études géologiques nécessaires à la mise en œuvre des mesures de drainage, puis, de déterminer une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée dans ce domaine. Viendront ensuite les travaux d'aménagement sur ce terrain qui est actuellement un champ. Il conviendra de réaliser les accès, le stationnement, le traitement paysager périphérique et intérieur ainsi que l'ensemble des aménagements et équipements nécessaires au fonctionnement de ce nouveau cimetière.

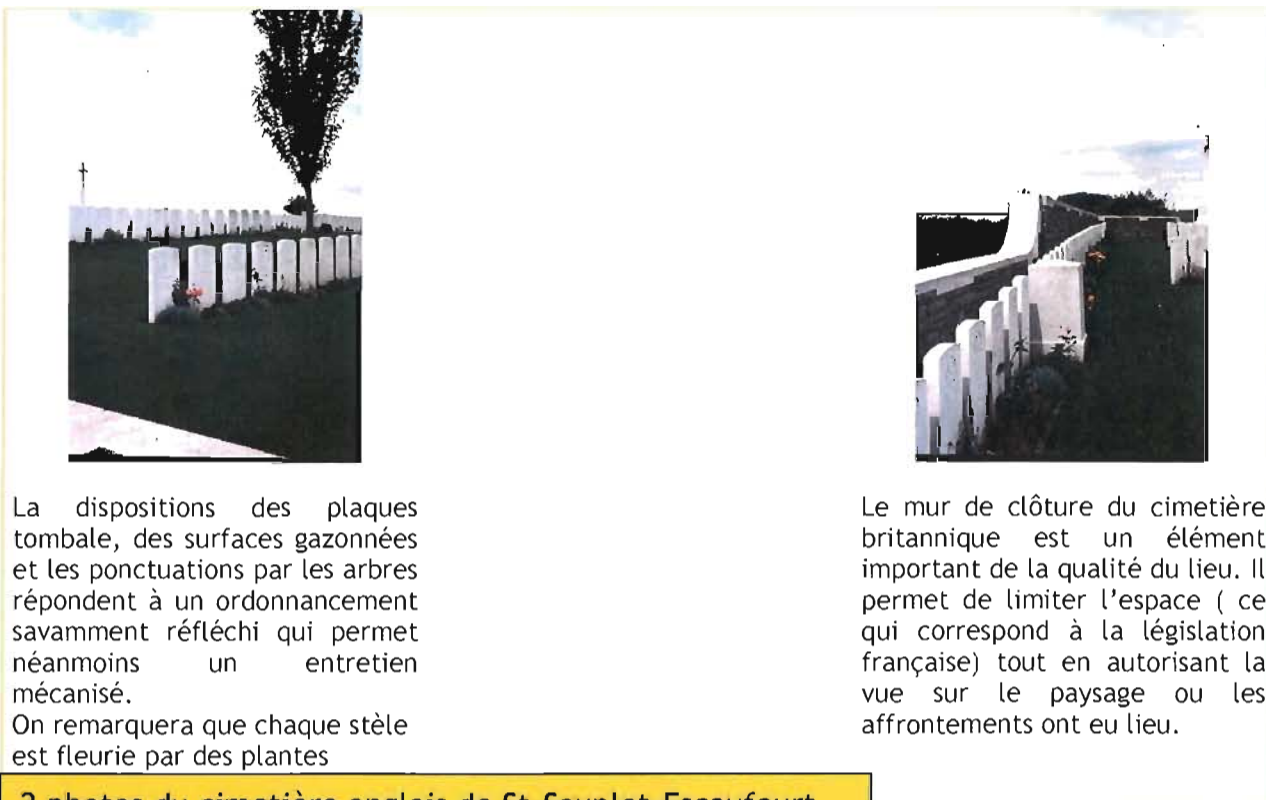
On peut donc prévoir cette réalisation à l'échéance de deux ans. Le temps de la réflexion pour un projet qui, il est certain, répondra aux besoins de l'évolution démographique de Colomiers.

Annexe 4 : Les cimetières britanniques



Les taches mauves localisent les cimetières et mémoriaux du Commonwealth de la première guerre mondiale situés aux alentours de St-Souplet-Escaufourt.

Extrait de la carte Michelin n° 53 édition spéciale « commonwealth war cemeteries and memorials »



La disposition des plaques tombales, des surfaces gazonnées et les ponctuations par les arbres répondent à un ordonnancement soigneusement réfléchi qui permet néanmoins un entretien mécanisé.

On remarquera que chaque stèle est fleurie par des plantes

Le mur de clôture du cimetière britannique est un élément important de la qualité du lieu. Il permet de limiter l'espace (ce qui correspond à la législation française) tout en autorisant la vue sur le paysage ou les affrontements ont eu lieu.

2 photos du cimetière anglais de St-Souplet-Escaufourt

Commune Saint-Souplet-Escaufourt
Conseil ponctuel